

COMMUNE : LORLANGES DEPARTEMENT : HAUTE-LOIRE



LE RECENSEMENT CITOYEN (OU RECENSEMENT MILITAIRE)

<u>1er TRIMESTRE DE L'ANNEE 2024</u> (Nés en Janvier, Février et mars 2008)

Chaque Français dès 16 ans, domicilié sur la commune doit faire le recensement citoyen obligatoire pour ensuite participer à la journée de défense et citoyenneté (JDC). S'il ne fait pas ces démarches, il ne peut notamment pas s'inscrire aux examens et concours de l'Etat (permis de conduire, baccalauréat...).

Pour la 1^{ère} période de l'année 2024, il faut être né en **JANVIER**, **FEVRIER** ou **MARS 2008**.

Pour obtenir l'attestation de recensement, il faut se rendre en mairie, muni du <u>livret de famille et d'une pièce d'identité de nationalité française</u> en cours de validité.